

# ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

I. ETUDE DES BESOINS D'EXTENSION DU RESEAU EAU ET DEFENSE INCENDIE

II. CREATION D'UN EMPLOI AIDE « ANIMATION-COMMUNICATION » A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

III. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU MARAIS

IV. QUESTIONS DIVERSES

VII. COMMUNICATIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 octobre 2015, salle de la mairie à 19 heures, sous la présidence de M. Christophe LAVERDANT, Maire.

Présents : Mme N. ADNET, Mme M. BLOIN, Mme C. CHEVRY, Mme S. CORDIER, M. O. DEPRET M. J. DUMONT, Mme J. JUSSOT, M. R. LACOUR, M. C. LAVERDANT, M., M. S. PALLOT, Mme M-C. REROLE, M. J. SOUDAN M. M. TATON.

Absents excusés : F. NOYER (pouvoir à S. CORDIER), R. LACOUR (pouvoir à N. ADNET)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne BLOIN

Ouverture de la séance 19h15

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 septembre 2015 :

Le Maire vérifie que chaque conseiller a pris connaissance du précédent compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Suite à l'absence du Maire Adjoint chargé de présenter le 1<sup>er</sup> point, le point II a été avancé au point n°I. Le Conseil Municipal accepte.

### I. CREATION D'UN EMPLOI AIDE « ANIMATION-COMMUNICATION » A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Considérant l'accroissement d'activité du Centre de Loisirs de Lindry, et les besoins en mairie en matière d'information et de communication (site internet de la mairie, livret des nouveaux habitants, réseaux sociaux...), l'Adjointe aux Affaires Scolaires conjointement avec le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au Conseil Municipal d'embaucher une personne en « emploi d'avenir » pour une durée hebdomadaire de 30 heures annualisées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention décide de créer l'emploi et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

\* \* \* \* \*

#### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR (DROIT PRIVE) AFFECTE AU CENTRE DE LOISIRS**

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

CONSIDERANT les besoins de la mairie en matière d'information et de communication (gestion du site internet, livret d'accueil des nouveaux habitants...),

CONSIDERANT l'accroissement d'activités au Centre de Loisirs,

Conjointement avec le 1<sup>er</sup> Adjoint, l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires propose au Conseil de recourir à un « emploi d'avenir » d'une durée maximale de 3 ans renouvellement inclus. Cette démarche nécessiterait un engagement à former un jeune en interne, à rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75% du taux horaire du S.M.I.C.. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de Sécurité Sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir affecté au Centre de Loisirs et en charge de la communication au sein de la mairie pour une durée hebdomadaire de 30heures.

CHARGE le Maire et l'adjointe aux affaires péri-scolaires d'effectuer toutes démarches utiles liées à l'emploi créé, notamment auprès de la Mission Locale.

AUTORISE par conséquent, le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

*Délibération n°2015-062 visée en Préfecture le 27 octobre 2015*

Etant donné qu'un emploi d'avenir sera recruté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de modifier, en concertation avec l'agent, le poste d'adjoint d'animation créé.

\* \* \* \* \*

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 2<sup>EME</sup> CLASSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016, SUITE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015-058**

L'Adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires rappelle au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet annualisé, à raison de 11/35<sup>ème</sup> pendant les périodes scolaires du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 3 juillet 2016.

ATTENDU que le Conseil Municipal souhaite recourir à un emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour palier entre autre à l'accroissement d'activité du Centre de Loisirs,

L'adjointe propose au Conseil Municipal de modifier, en concertation avec l'agent recruté, le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe créé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier l'emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, de la manière suivante :

Temps de travail : 12heures hebdomadaires

Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 16 décembre 2015

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail correspondant

- PRÉCISE que cet emploi sera doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget

- PRÉVOIT, en cas de dépassement du temps fixé, le paiement d'heures complémentaires selon la délibération n° 2014-086 du 12 décembre 2014.

*Délibération n°2015-064 visée en Préfecture le 27 octobre 2015*

\* \* \* \* \*

## II. ETUDE DES BESOINS D'EXTENSION DU RESEAU EAU ET DEFENSE INCENDIE

N. ADNET a rencontré la Lyonnaise des Eaux et il apparaît que certaines zones géographiques de la Commune ne disposent pas de réseau d'eau potable ou de défense incendie. Dans le cadre de sa programmation de travaux concernant l'eau potable, la Communauté de l'Auxerrois souhaite connaître nos besoins. Après réflexions, la Commune demande de relier une partie de la rue des Bretons au réseau d'eau potable ; aussi afin d'apporter une meilleure sécurité dans le hameau de Chazelles, la Commune demande également la mise en place d'une bouche incendie et de modifier le diamètre des tuyaux. Même demande pour la rue de la Petite Vallée.

## III. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU MARAIS

L'Adjointe à l'urbanisme fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Maître DUGA, Notaire à Toulouse, qui, à la demande de sa cliente, propose à la commune d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée en section C n°1448 d'une superficie de 1 727m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique.

L'Adjointe précise que le terrain, sis à la sortie du hameau du Marais après les dernières habitations, se situe en zone NB du Plan d'Occupation des Sols et se trouve en état d'abandon.

Elle estime les frais de busage à 1500€, la remise en état du terrain par une entreprise d'élagage à 5600€ et les frais de notaire à 1700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à acquérir le terrain.

\* \* \* \* \*

### **OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE MOYENNANT L'EURO SYMBOLIQUE**

L'Adjointe à l'urbanisme fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Maître DUGA, Notaire à TOULOUSE, qui, à la demande de sa cliente Mme Monique TEYCHENE, propose à la commune d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée en section C n°1448 d'une superficie de 1 727m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique.

L'Adjointe précise que le terrain, sis à la sortie du hameau du Marais après les dernières habitations, se situe en zone NB du Plan d'Occupation des Sols et se trouve en état d'abandon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 3 abstentions,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

ACCEPTÉ la proposition de Mme TEYCHENE d'acquérir la parcelle cadastrée en section C 1448 moyennant l'euro symbolique,

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble,

PRÉCISE que tous les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de la Commune et seront inscrits au budget communal.

*Délibération n°2015-066 visée en Préfecture le 28 octobre 2015*

\* \* \* \* \*

## IV. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Recensement de la population 2016

Des agents recenseurs ont besoin d'être recrutés pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2016. Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter et signer tous documents relatifs à ce recrutement.

\* \* \* \* \*

### **OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT INSEE 2016**

VU le besoin de recruter des agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter les agents recenseurs nécessaires au déroulement de l'enquête et à signer tout document relatif au recrutement.

*Délibération n°2015-063 visée en Préfecture le 27 octobre 2015*

\* \* \* \* \*

2. Eclairage public au terrain de football: suite à une ampoule grillée sur l'éclairage du terrain d'entraînement, l'entreprise EIFFAGE a établi un devis de 2052€ TTC pour le remplacement de toutes les ampoules (il est préférable de remplacer toutes les ampoules en même temps). Au vu du montant du devis, le Conseil Municipal préfère attendre que d'autres ampoules grillent avant remplacement.

3. Projet jeux d'évolution + tables : Messieurs Laverdant et Taton ont rencontré l'entreprise « Rondino » pour aménager un espace de jeux d'évolution sur la Commune. Un devis de 12 196,14€ TTC a été présenté comprenant un ensemble de jeux (toboggan, mur d'escalade, filet à grimper, tyrolienne, jeux à ressort), des poubelles « tri sélectifs », des caches containers pour les containers du foyer communal, des tables et bancs rustiques pour la place de l'Eglise et le verger conservatoire. Des subventions peuvent être attribuées pour cette dépense notamment la DETR et le fond de concours de la Communauté de l'Auxerrois. L'emplacement de cet espace de jeux, à côté de la maternelle fait débat et reste à déterminer prochainement. Le Conseil Municipal autorise M. TATON à prospecter.

4. Lindry-Communication : la commission « information et communication » se réunira le 22 octobre prochain pour préparer le prochain numéro qui sortira mi-décembre.

*Départ de Michaël TATON – arrivée de Régis LACOUR*

### 5. Délégation de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes de l'Auxerrois

Le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est porté au 1er janvier 2020. Néanmoins, la Communauté de l'Auxerrois souhaite acquérir cette compétence en 2018. La question de la réhabilitation de la station d'épuration des Houches se pose à nouveau. Régis LACOUR doit rencontrer l'Agence de l'Eau.

### 3. Restauration scolaire

Une partie du Conseil Municipal ainsi que des parents d'élèves ont été visités la cuisine centrale de l'entreprise API (chargée de la restauration scolaire à Lindry) et ont ainsi pu découvrir le mode de fonctionnement de la cuisine. Le 10 novembre prochain, API et une diététicienne se déplaceront à Lindry pour un cocktail d'information destinés aux parents d'élèves. Un film de présentation sera diffusé aux élèves et un cuisinier sera présent pour répondre aux questions.

#### 4. Borne recharge voitures électriques

Point reporté au prochain conseil municipal.

#### 5. Ouverture accès terrain multisports / entrée Centre de Loisirs

La question de laisser ouvert le portail d'accès au terrain multisports a été évoqué. Après réflexions, le Conseil Municipal décide de garder le mode de fonctionnement actuel (réservation du terrain à l'avance + portail fermé).

#### 6. Schéma Directeur d'Accessibilité

Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois prévoit la mise en accessibilité des transports publics pour les personnes handicapées. A Lindry, 1 seul arrêt (à choisir à notre convenance) devra être aménagé pour un coût d'environ 11 000€ HT subventionné à 50% par la Communauté de l'Auxerrois. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention autorise le Maire à signer le schéma directeur d'accessibilité des transports.

\* \* \* \* \*

#### **OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2015 adoptant le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois.

CONSIDERANT que la Communauté de l'Auxerrois a adopté le 17 juin 2015 un schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour ses transports.

CONSIDERANT que, ce schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée comporte, pour certains points d'arrêt prioritaires, les engagements pris par la Commune pour réaliser les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité qui lui incombent et les cofinancements correspondants.

CONSIDERANT que, par conséquent, la validité du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée est conditionnée à sa co-signature par la Commune.

IL est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le Maire à co-signer le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention la proposition ci-dessus.

Délibération n°2015-065 visée en Préfecture le 28 octobre 2015

\* \* \* \* \*

### **V. COMMUNICATIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS**

1. Compte-rendu de visite de l'ABF / pignon de l'Eglise : N. ADNET a rencontré un architecte des Bâtiments de France : le pignon de l'Eglise est à consolider. Il faut refaire les 2 contre-forts en pierre taillée à l'identique, ce qui nécessite l'intervention d'un tailleur de pierre. Un devis devra être demandé pour l'inclure dans le budget prochain.

2. Devenir du SIVU : N. ADNET informe le Conseil Municipal que la rédaction des statuts est en cours. Le groupe de travail se réunira le 2 novembre prochain pour proposer une association des Maires pour maintenir l'engagement des Communes. En ce qui concerne le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), N.



ADNET a refait les panneaux et des randonneurs bénévoles ont installé les nouveaux balisages (deux chemins de balisage ont été faits).

3. Rallye des Châtaignes : le rallye des Châtaignes se déroulera le 21 novembre prochain à Lindry. L'accueil se fera place de l'Eglise. Un appel aux bénévoles est lancé.

4. Bilan Commission Environnement : les membres de la Commission Environnement ont organisé une opération de nettoyage des talus au Centre-Bourg. Afin d'embellir le bourg, il a été proposé de mettre des pots de fleurs de couleurs (au coin de la maison en face de la mairie) et de mettre une descente de guirlande lumineuse sur le cèdre de la Liberté lors des décorations de Noël. Il a également été proposé d'organiser une vente de fruits lorsque le verger conservatoire sera en production, au profit du CCAS. La commission souhaite aussi ré-organiser l'opération « Lindry propre ».

5. Installation caméras : des caméras de surveillance seront installées au terrain de football, à l'entrée du cimetière et à l'épicerie avec l'approbation des Gendarmes.

6. Demande d'un administré : Les propriétaires de la parcelle cadastrée D 1696 ont accepté l'année dernière que la commune réalise des travaux sur leur terrain pour dévier et canaliser les ruissellements d'un rû nous appartenant. En contrepartie ils demandent que les employés communaux effectuent une tranchée chez eux.

7. Aménagement ramassage des ordures ménagères allée des Loups : deux containers poubelles ont été installés à l'entrée de l'allée des Loups car le camion des ordures ménagères n'a plus le droit de reculer pour des raisons de sécurité. Régis Lacour fera le tour de la Commune avec un responsable du service de gestion des déchets de la Communauté de l'Auxerrois pour faire le point.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00.